



# LES ECHOS DE PLOUIDER

INFORMATIONS - 7 MAI 2020 - N° 1934



## Coordonnées -

*Daveenou Ti-Ker hag Ajañs-Post*

**MAIRIE** : Tél : 02.98.25.40.59. - Fax : 02.98.25.45.24.

Courriel : [plouider-mairie@wanadoo.fr](mailto:plouider-mairie@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au mercredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00.

Le jeudi : 8h30-12h00. **Fermé l'après-midi.**

Le vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-16h30.

**AGENCE POSTALE** : Tél : 02.98.25.40.50.

Horaires d'ouverture au public :

Le lundi : 9h15-11h30. Levée à **13h30**.

Du mardi au vendredi : 9h15-12h00. Levée à **13h30**.

Le samedi : 9h15-10h45. Levée à **10h00**.



## Vie communale - *Buhez ar gumun*

### MAIRIE ET AGENCE POSTALE

Après plusieurs semaines de fermeture au public, les services de la Mairie et de La Poste vont à nouveau être ouverts à partir de **lundi 11 mai** aux jours et heures habituels. Compte tenu du contexte sanitaire actuel, nous vous demandons de limiter vos démarches administratives et postales au strict nécessaire. La Mairie et La Poste n'accueilleront que 3 personnes maximum en simultané, munies d'un masque. Un marquage au sol indiquera la distance à respecter entre deux personnes, du gel hydro alcoolique sera mis à disposition pour une désinfection obligatoire des mains. Les locaux et le mobilier seront désinfectés régulièrement par le personnel. Pour leur faciliter le travail, nous vous demandons d'apporter votre crayon pour les démarches nécessitant une signature.



## Permanences en Mairie - *Burev an dilennidi*

Le mercredi : Permanence sur rendez-vous de **René PAUGAM**, Maire. Prendre contact avec la Mairie au 02.98.25.40.59.

**CCAS**. Prendre contact avec la Mairie par téléphone ou par mail.

Les **Adjoints au Maire** et les **Conseillers Délégués** sont disponibles sur rendez-vous.  
Prendre contact avec la Mairie au 02.98.25.40.59.



## Médiathèque - *Mediaoueg*

**MÉDIATHÈQUE JULES VERNE** : 7 rue de la Vallée  
Tél : 02.98.83.34.87. - Courriel : [mediatheque@plouider.fr](mailto:mediatheque@plouider.fr)  
Site : [mediathequeplouider.blogspot.fr](http://mediathequeplouider.blogspot.fr)

Reprise progressive des services de la médiathèque à partir du **mardi 12 mai**.

Vous pouvez réserver vos ouvrages par mail de préférence à [mediatheque@plouider.fr](mailto:mediatheque@plouider.fr) en consultant notre catalogue sur le blog <http://mediathequeplouider.blogspot.com/> 24h/24 et 7jr/7 ou par téléphone les mardis et vendredis de 10h00 à 12h00 uniquement.

Vous pourrez emprunter 15 livres et 6 DVD par personne pour 2 mois.

Retrait de vos réservations à partir du vendredi 15 mai de 14h00 à 18h00 puis chaque mardi et vendredi de 14h00 à 18h00.

Nous vous proposerons également sur place une sélection d'ouvrages qui tiendra compte de vos goûts de lecture.

Pensez à amener votre propre sac pour repartir avec vos prêts.

Merci de respecter les gestes barrières, de venir seul dans la mesure du possible et de respecter votre heure de rdv.

Merci de votre compréhension pour la mise en place de ces nouvelles modalités qui seront appliquées jusqu'à nouvel ordre.

A bientôt dans votre médiathèque



## MOT DU MAIRE

Chers concitoyens et amis,

Depuis deux mois, une épidémie est venue bouleverser nos vies et nous a contraints à nous enfermer chez nous. Nous avons traversé cette période difficile sans conséquences graves.

A partir du 11 mai, nous nous engageons dans une autre phase qui peut s'avérer périlleuse.

L'école va reprendre, la crèche va ré-ouvrir, les services publics, Mairie, Agence Postale, Bibliothèque, seront à nouveau accessibles. Nous réussissons cette deuxième phase si nous continuons dans le même état d'esprit que durant la phase de confinement, si nous continuons à être disciplinés, attentifs aux autres et surtout aux plus fragiles et solidaires. Nous ne pourrions pas tout avoir tout de suite, l'essentiel est de préserver nos santés.

Sur notre commune, beaucoup de gens ont continué à travailler pour assurer notre santé et notre quotidien, préparer la reprise de l'école, de la crèche, assurer l'entretien de nos espaces. D'autres ont mis leur disponibilité au service de leurs voisins, pour coudre des masques. Nous leur exprimons notre reconnaissance.

Les services de la Mairie et les élus restent disponibles et mobilisés pour vous accompagner dans les difficultés que vous pourriez rencontrer dans cette période délicate. Bon courage à tous ! Tenez bon et restons solidaires !

A bientôt

René PAUGAM

## MASQUES BARRIERES

L'équipe des couturières bénévoles de Plouider poursuit la fabrication de masques barrières en tissu. (Modèle certifié AFNOR).

Pour en bénéficier, ces masques doivent être commandés auprès de la Mairie par téléphone au 02.98.25.40.59 ou par mail à [plouider-mairie@wanadoo.fr](mailto:plouider-mairie@wanadoo.fr).

Ils seront livrés à domicile jusqu'au déconfinement puis disponibles en Mairie ensuite.

Ils sont gratuitement mis à la disposition de la population, néanmoins les dons au profit du CCAS sont bienvenus.

## COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

La prochaine collecte des bacs aura lieu le **mercredi 12 mai** pour **les bacs jaunes** et le **jeudi 13 mai** pour **les bacs gris**. Vos bacs doivent être sortis la veille au soir et ramassés après la collecte.

## REPRISE DES HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE ET AIRES DE DÉCHETS VERTS

Une semaine après leur réouverture, les sites de la déchèterie de Lesneven (Gouerven) et des aires de déchets verts de Plouneour-Birgnogan-Plages (Lanveur) et de Guissény (Kergoniou) reprennent leurs horaires habituels à savoir de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h45 du lundi au samedi et seront fermés les dimanches et jours fériés. Les vendredis et samedis sont de nouveaux accessibles aux particuliers.

Les modalités d'accès prenant en compte le dernier chiffre figurant sur l'immatriculation restent, conformément à l'arrêté préfectoral, de rigueur durant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire. Pour les numéros tombant un dimanche ou un jour férié, l'accès sera autorisé le lendemain.

Concernant les professionnels conventionnés, ils pourront dès le 11 Mai accéder à la déchèterie sans modulation même si le jour ne correspond pas à leur immatriculation.

Afin de réguler la circulation sur le site de Gouerven (Lesneven), les barrières installées seront prochainement mises en service et limiteront l'accès à 4 véhicules par aires de déchargement. Elles seront activées sur présentation d'une carte d'accès au point d'apport volontaire. Merci de vous munir dès à présent de votre carte lors de votre visite.

Certaines catégories de déchets peuvent être refusées (mobilier/matelas/sommiers/déchets toxiques...) en raison des conditions d'intervention de nos prestataires qui peuvent être perturbées.

## PIÉGAGE FRELONS ASIATIQUES

Les reines de frelons asiatiques, les « fondatrices » commencent à sortir de leur confinement hivernal. C'est donc la période idéale pour le piégeage, et ce jusqu'à début juin, pour limiter la prolifération des frelons asiatiques et assurer la protection de nos abeilles.

Pour réaliser un piège, prenez une bouteille d'eau dans laquelle vous faites 2 trous de 1cm pour l'entrée des frelons, ou placez sur le goulot un des capuchons jaunes fournis par la Communauté de Communes en 2018. Dans ce piège, vous utiliserez un mélange 1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (répulsif pour les abeilles) et 1/3 de sirop de cassis, de grenadine ou de fraise...

Placer le piège à 1m-1.50m à proximité d'arbres ou arbustes à fleurs (camélia, prunus...) Renouveler le mélange tous les 10 à 15 jours, sans laver le piège : les phéromones laissées par les frelons capturés attirent les autres frelons asiatiques.

En présence d'un nid, prenez contact avec la Mairie de votre commune, le référent interviendra et demandera l'intervention d'un prestataire si nécessaire. Pour rappel, la Communauté de Communes prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques.